



Une assistante sociale vient chez moi a la demande de l'ex conjo

Par **lydiech**, le **09/06/2008** à **14:39**

bonjour, mon conjoint a la garde de son fils depuis l'age de 15 jrs aujourd'hui il a 21 mois la mere a eu droit a des droit de visite et d'hebergement puis on lui a retiré pour violence sur le bebe puis visite mediatisée et on lui a redonné les droit de visite depuis 5 mois et depuis 2 mois elle ne vient plus chercher l'enfant, elle est sous assistance educative et psychoilogique mais elle nous envoie une as pour me poser des questions et voir mon comportement avec mon beau-fils. ai je le droit de ne pas parler de ma vie privée et de mes enfants? ai je le droit de ne parler que de ma relation avec l'enfant et de refuser de repondre a des questions personnelles sur moi? merci de me renseigner car elle vient le 12 juin

Par **Visiteur**, le **11/06/2008** à **20:59**

Bonsoir,

Si vous n'avez rien à vous reprocher, soyez sereine et surtout répondez aux questions que vous seront éventuellement posées.

Cordialement (et bénévolement).